

**A qui de droit**

Réf. XB/sc

Villars-sur-Glâne, le 09 septembre 2021

**Renforcement des mesures de protection des personnes vulnérables**

Mesdames, Messieurs,

Face à la recrudescence des cas COVID-19, le Conseil d'Etat fribourgeois a pris, par voie d'ordonnance du 25 août 2021, la décision de renforcer dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021 le dispositif cantonal pour la protection des personnes vulnérables, autrement dit vous concernant, les personnes que vous nous avez confiées et dont nous prenons soin.

Aussi, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021, tout le personnel de la Résidence « Les Martinets » ne disposant pas d'un pass sanitaire sera dans l'obligation de participer à un dépistage ciblé et répétitif au minimum une fois par semaine. Les intervenants externes tels que physiothérapeutes, podologues, stagiaires, bénévoles, coiffeurs, etc., seront eux aussi soumis à ces mesures.

En parallèle et pour ne rien laisser au hasard, **tous les visiteurs devront également être munis d'un pass sanitaire sous forme électronique ou papier lors de leurs passages à la Résidence à partir du lundi 13 septembre 2021. Les gestes barrières ainsi que les mesures actuelles restent en vigueur.**

Des contrôles seront effectués afin de veiller au respect de ces mesures qui demeurent inévitables et nécessaires pour protéger les personnes les plus vulnérables et préserver le système hospitalier.

Il est de notre responsabilité de poursuivre les efforts et de protéger les personnes qui nous sont confiées. Aussi, nous vous remercions de votre pleine et entière collaboration et restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Résidence « Les Martinets »

  
Xavier Buchmann  
Directeur